



Bureau communautaire
12 novembre 2020
Hôtel d'Agglomération – 18h30

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 20
Nombre de votants : 20
Date de la convocation : 06 novembre 2020

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigny, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy, D. Troncin.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB16/20

Objet

Mise à disposition de bureaux et ateliers au Centre d'Activités Nouvelles - Renouvellement de conventions

Date d'affichage : 20 novembre 2020

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose aux entreprises la mise à disposition de bureaux et d'ateliers au Centre d'Activités Nouvelles.

Cette pépinière a pour but de favoriser la création et l'insertion économique d'entreprises en leur fournissant des locaux et des services adaptés pendant la période de début d'activité.

Les conventions proposées ne pourront être exécutées au-delà de la durée strictement nécessaire à l'acquisition par les entreprises de leur autonomie en matière de locaux d'exploitation et d'équipements administratifs. En conséquence, les entreprises s'engagent à quitter les locaux dès la fin de cette période afin de permettre l'accueil de nouvelles entreprises et le respect de « l'esprit pépinière ».

Renouvellements de convention								
Entreprise	Atelier occupé	Surface atelier (m ²)	Bureau occupé	Surface bureau (m ²)	Montant total TTC	Début de la convention initiale	Terme du dernier renouvellement	Nouveau terme
SAV2R		Domiciliation			60,00	01/11/2017	31/10/20	31/10/2021
Cabinet Assist Ecrit		Domiciliation			60,00	01/10/2017	30/09/20	30/09/2021
GROUPE FORCE		Domiciliation			60,00	01/10/2016	30/09/20	30/09/2021
E-DETECT		Domiciliation			60,00	01/09/2016	31/08/20	31/08/2021
MIKIT			E9, 11 et 12	56	766,08	01/09/2017	31/08/20	31/08/2021

Avenant local temporaire								
Entreprise	Local ajouté	Surface (m ²)	Local déjà occupé	Surface (m ²)	Montant total TTC	Début de la convention initiale	Terme du local ajouté	Prochain renouvellement
INOVIAFLOW	A4	109	A3	277	2 084,40	01/07/2014	31/01/21	31/05/2021

La société Inoviaflow souhaite occuper un local supplémentaire pour une durée fixée à 4 mois, les autres sociétés citées dans le tableau ci-joint souhaitent renouveler leur convention initiale dans les mêmes conditions.

En cas d'accord et conformément à la délibération N° GD154/19 du 18 décembre 2019 fixant les tarifs communautaires pour l'année 2020, les preneurs devront s'acquitter mensuellement d'un loyer TTC précisé dans le tableau ci-dessus.

Les prestations annexes seront facturées en supplément en fonction de leurs utilisations et selon les tarifs définis par cette même délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** les dispositions des conventions de services à conclure avec les sociétés désignées ci-dessus au titre de la période de référence suivant les modèles ci-annexés,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,
Le 12 novembre 2020,
Le Président,

